

■ Édito

Elles sont aujourd'hui une trentaine sur le territoire hexagonal, interviennent dans quasiment tous les secteurs d'activité et ont en commun – notamment – de réaliser plus de 50% de leur chiffre d'affaires en contrats de R&D. Ce sont les Structures de recherche contractuelle (SRC), que la *Lettre du Financement de l'Innovation* a choisi de mettre à l'honneur pour ce numéro 19.

Ces entités d'excellence scientifiques sont situées en première ligne pour aider et accompagner les entreprises – notamment les PME – en matière de R&D, en particulier dans la dimension « propriété intellectuelle » du projet.

La valeur ajoutée générée par les SRC – 100 millions d'euros de contrats de R&D l'an dernier – ne doit rien au hasard. L'association qui les fédère (l'ASRC), créée en 1999, a ainsi tissé, ces dernières années, un vaste tissu de partenaires (Oséo, INPI, Pôles de compétitivité...) et de prescripteurs lui permettant de rencontrer puis de fournir à ses clients des services et des prestations à la fois qualitatives et actualisées. Pour les deux prochaines années, l'ASRC, véritable passerelle entre les différents acteurs de la recherche en France, s'est fixé un certain nombre d'objectifs ambitieux : accroissement de sa notoriété en France et à l'étranger, émergence de nouveaux partenariats avec des laboratoires publics, pérennisation et développement du réseau de ses prescripteurs et partenaires... Du succès des SRC dépend, en partie, l'avenir de la recherche en France.

Bruno Coulmance
Directeur technique innovation
Alma Consulting Group

■ Europe 2020

Le 3 mars 2010, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a présenté officiellement au Conseil européen la proposition détaillée pour la « stratégie Europe 2020 ». Cette proposition fixe les grands objectifs de l'Union européenne à l'horizon 2020 et présente les axes stratégiques associés.

➔ Quelle stratégie européenne pour la recherche et l'innovation ?

CE DÉBUT D'ANNÉE 2010 correspond au terme des échéances définies dans le cadre de la stratégie de Lisbonne en 2000, à un moment où les effets de la crise économique se font durement sentir en Europe, comme dans d'autres parties du monde. La crise économique planétaire a exercé des effets profonds et durables sur les économies européennes : recul de 4% du PIB en 2009, un chômage qui approche la barre des 10% et un déficit des finances publiques qui flirte avec les 7% du PIB. Sans évoquer le niveau de la dette qui a progressé de 20 points de pourcentage en deux ans¹. Cette conjoncture défavorable ternit le bilan déjà mitigé de la stratégie de Lisbonne. Cependant, bien que les objectifs chiffrés n'aient pas été atteints en matière d'investissement en R&D ou en création d'emploi, l'objectif de Lisbonne a enregistré des effets plutôt positifs sur l'Union avec, en particulier, une structuration européenne renforcée. ...

1

Quelle stratégie européenne pour la recherche et l'innovation ?

3

Les SRC jouent un rôle de passerelle entre les différents acteurs de la recherche

5



Comment fournir un accès simplifié à la recherche publique européenne ?

7



Le projet EuroBioRef : 23 millions d'euros de l'Europe pour élaborer une bio-raffinerie intégrée !

Les grands objectifs de l'Union européenne à l'horizon 2020

2000

2005

2010

2020

15 États membres
12 pays dans la zone Euro

27 États membres
16 pays dans la zone Euro

Stratégie de Lisbonne

- Un taux d'emploi à 70% (60% pour les femmes et 50% pour les personnes les plus âgées)
- 3% du PIB de l'Union européenne investi dans la R&D
- 75% des dépenses doivent provenir d'investissements privés

Recentrage de Lisbonne

Définition de quatre domaines prioritaires

- Recherche et innovation
- Investissement dans le capital humain et modernisation des marchés du travail
- Exploitation du potentiel des entreprises, notamment des PME
- Énergie/changement climatique

Europe 2020

- Un taux d'emploi à 75%
- 3% du PIB de l'UE investi dans la R&D
- Les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie atteints
- Le taux d'abandon scolaire < 10%
- Plus de 40% des jeunes doivent obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur
- Réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté

→ Des objectifs ambitieux

Les principaux objectifs chiffrés de la « stratégie Europe 2020 » sont les suivants² :

- Faire passer le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans – actuellement de 69% – à au moins 75%.
- Investir 3% du PIB dans la R&D, en améliorant notamment les conditions des investissements du secteur privé dans la R&D, et élaborer un nouvel indicateur pour suivre l'innovation.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% par rapport aux niveaux de 1990, faire passer à 20% la part de l'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie et augmenter de 20% notre efficacité énergétique.
- Faire chuter à 10% (contre 15% actuellement) le pourcentage de jeunes quittant l'école prématurément, et faire passer de 31% à au moins 40% la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus post-secondaire.
- Réduire de 25% le nombre d'Européens vivant au-dessous des seuils de pauvreté nationaux, afin de faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs, trois grands axes ont été tracés. À chacun de ces axes ont été associées plusieurs initiatives.

→ Croissance intelligente

- «Une union pour l'innovation» : améliorer les conditions et l'accès aux financements pour la recherche et l'innovation.
- «Jeunes en mouvement» : renforcer la performance des systèmes éducatifs et leur attractivité.
- «Une stratégie numérique pour

l'Europe» : accélérer le développement de services d'accès à Internet pour les foyers et les entreprises.

→ Croissance durable

- «Une Europe économe en ressources» : concilier croissance économique et rationalisation des ressources en misant sur les nouvelles énergies et l'efficacité énergétique.
- «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation» : soutenir le développement de l'industrie et en particulier celui des PME.

→ Croissance inclusive

- «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois» : améliorer l'accès à l'emploi par la mobilité professionnelle et le développement de compétences tout au long de la vie.
- «Une plateforme européenne contre la pauvreté» : garantir la cohésion sociale et partager plus équitablement la croissance et l'emploi.

Dans le cadre de l'axe «Croissance intelligente», le volet «Une union pour l'innovation» précise les évolutions attendues en matière de recherche, de développement et d'innovation. L'objectif? Faire face aux grands défis que la société européenne doit relever tout en mettant en adéquation l'ensemble des maillons de la chaîne, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la commercialisation.

Les dispositions suivantes ont déjà été prises :

1. Acheter l'Espace européen de la recherche en développant un agenda

stratégique de recherche axé sur des défis tels que la sécurité énergétique, les transports, le changement climatique et l'efficacité des ressources, la santé et le vieillissement, mais aussi des méthodes de production et un aménagement du territoire qui soient respectueux de l'environnement. Renforcer la programmation conjointe avec les États membres et les régions.

2. Améliorer les conditions-cadres permettant aux entreprises d'innover, notamment au niveau des droits d'auteurs et de la protection des innovations (brevet unique européen par exemple). Améliorer l'accès au capital et à la pleine utilisation de politiques orientées vers la demande.

3. Lancer des partenariats d'innovation européens entre l'Union européenne et les échelons nationaux afin d'accélérer le développement et le déploiement des technologies nécessaires pour relever les défis mis en évidence. Exemples : «construire la bio-économie d'ici 2020», «les technologies essentielles pour construire l'avenir industriel de l'Europe» et «les technologies permettant aux personnes âgées d'être indépendantes et actives dans la société».

4. Renforcer le rôle des instruments de l'Union européenne pour soutenir l'innovation (ex. : les fonds structurels, le Programme cadre pour la recherche et le développement, le Programme pour l'innovation et la compétitivité, le plan stratégique pour les technologies énergétiques...), renforcer la coopération avec la Banque européenne d'investissement, rationaliser les procédures administratives afin de faciliter l'accès au financement, créer des mécanismes d'incitation innovants liés au marché du carbone...

5. Renforcer les liens entre l'éducation, le monde de l'entreprise, la recherche et l'innovation, y compris à travers l'Institut européen de technologie et la promotion de l'entrepreneuriat en soutenant de Jeunes Entreprises Innovantes.

6. Au niveau national, les États membres devront s'attacher :

- à réformer leurs systèmes nationaux (et régionaux) de R&D et d'innovation, de manière à encourager l'excellence et la spécialisation intelligente, à renforcer la coopération entre les universités, la recherche et les entreprises, à mettre en œuvre des programmes conjoints et à renforcer la coopération transfrontalière dans les domaines où l'Union européenne peut apporter une valeur ajoutée;

- à adapter leurs procédures de financement national en conséquence afin de garantir la diffusion des technologies à travers tout le territoire de l'Union;
- à produire suffisamment de diplômés en sciences, mathématiques et ingénierie et à recentrer les programmes scolaires sur la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat;
- à donner la priorité aux dépenses axées sur la connaissance, y compris en utilisant des incitations fiscales ainsi que d'autres instruments financiers afin d'encourager des investissements privés plus importants dans la R&D.

Depuis 2005, grâce à la création de l'Agence nationale de la recherche, la mise en place de la politique des Pôles de compétitivité, la création du FUI, la mutualisation

des moyens de la recherche opérée via les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, le renforcement du rôle d'Oséo et surtout l'élargissement et la simplification du Crédit d'Impôt Recherche, la France s'inscrit pleinement dans les préconisations communiquées par Bruxelles aux États membres dans le cadre de leur adhésion à cette stratégie 2020.

Marine Giraud

Chargée de développement,

Projets en partenariat de recherche et d'innovation

1 - Source : Document d'évaluation de la stratégie de Lisbonne SEC (2010) 114 final 2.02.2010.

2 - Source : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. COM (2010) 2020, 3. 03.2010

■ Zoom sur l'ASRC

Jérôme Billé est le délégué général de l'Association des structures de recherche contractuelle (ASRC). Auparavant, il a mis en place et animé le pôle « Projets européens » puis le département « Innovation et développement technologique » de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du département de l'Essonne. Jérôme Billé est, par ailleurs, enseignant à l'École centrale de Paris et à l'École des Mines de Nantes.



Les SRC jouent un rôle de passerelle entre les différents acteurs de la recherche



Jérôme Billé,
délégué
général
de l'ASRC

Alma CG : Pouvez-vous nous présenter l'ASRC ?

Jérôme Billé : Créée en 1999, le rôle de l'association est de faciliter l'accès des entreprises et des organismes publics à l'innovation et à l'expertise technologique en les mettant en contact avec ses structures de recherche contractuelle (SRC) adhérentes.

Les SRC réalisent des prestations de R&D dans tous les domaines et pour des entreprises de toutes tailles. Elles leur fournissent des expertises et des solutions sur-mesure améliorant l'efficacité, la productivité et la compétitivité. Elles sont reconnues par Oséo pour leurs capacités à apporter aux entreprises des solutions innovantes dans de nombreux secteurs : santé, agro-alimentaire, énergie, matériaux, transports, logistique, NTIC, défense, sécurité...

Alma CG : Quelle est la typologie de vos adhérents ?

J.B. : Pour être adhérentes à l'ASRC les structures doivent répondre à deux

critères principaux : réaliser plus de 50 % de leur chiffre d'affaires en contrats de R&D et s'engager à investir durablement dans des projets de R&D dite de ressourcement¹. Il existe trois types d'adhérents. Le premier cercle est constitué de structures privées adossées ou non à des établissements d'enseignement et de recherche et qui possèdent un agrément de structure de recherche contractuelle obtenu auprès de l'établissement public Oséo. Trente et une structures hexagonales ont déjà obtenu cet agrément. En 2009, ces dernières ont réalisé près de 100 millions d'euros de contrats de R&D.

Pourquoi faire appel à l'ASRC ?

Investir en R&D et innover sont des enjeux stratégiques qui renforcent votre compétitivité et vous différencient sur le marché. Travailler en partenariat avec les adhérents de l'ASRC est une solution flexible et performante, qui apporte à votre entreprise :

- une réponse sur-mesure à une problématique précise pour aboutir à une innovation concrète : conception de nouveaux produits, nouveaux procédés ou amélioration de l'existant ;
- un avantage concurrentiel déterminant grâce à l'accès à de nouvelles compétences et technologies de haut niveau ;
- des méthodes fiables et rigoureuses dans la conduite de projet R&D sur lesquelles vos équipes s'appuieront avec succès.

Plus d'informations : www.lasrc.net

Le deuxième cercle est composé d'anciennes SRC comme, par exemple, Armines, uTeam ou Centrale Recherche. Ainsi, afin de répondre aux difficultés rencontrées par les industriels, l'ASRC travaille en étroite collaboration avec l'association des Instituts Carnot. Le troisième cercle d'adhérents, enfin, concerne les nouveaux entrants. Si ces structures remplissent les deux critères définis plus haut, elles ne sont, en revanche, pas éligibles à l'agrément SRC.

L'agrément de structure de recherche contractuelle

Dans le cadre de son activité de soutien à l'innovation, Oséo accompagne depuis une vingtaine d'années les structures de recherche contractuelle. Le montant total accordé par l'organisme étatique depuis la création de l'agrément il y a une vingtaine d'années s'élève à près de 150 millions d'euros.

En soutenant financièrement les SRC, l'objectif d'Oséo est d'accompagner ces sociétés afin qu'elles puissent entretenir et développer leur savoir-faire au niveau le plus élevé de recherche. Pour les structures détentrices de l'agrément SRC, Oséo abonde à hauteur de 50% du montant des contrats facturés en année (n-1) pour les PME et à hauteur de 10% du montant des contrats facturés en année (n-1) pour les groupes. À noter que l'ensemble des SRC est agréé au niveau du Crédit d'Impôt Recherche.

ment SRC. Soit parce qu'elles sont trop récentes, soit parce qu'elles sont trop modestes en taille, soit alors parce qu'elles manquent encore de maturité.

Alma CG : Comment se déroule la collaboration avec les membres de l'ASRC ?

J.B. : Notre association organise un certain nombre d'événements au cours desquels les adhérents ont la possibilité d'animer un stand. L'ASRC participe par ailleurs à des rencontres professionnelles liées à l'innovation ainsi qu'à des rencontres d'affaires. L'association bénéficie, en outre, d'un réseau de prescripteurs tels les CCI, les sociétés de conseil, les agences régionales d'innovation, les réseaux de développement technologique, les chargés d'affaires Oséo, etc. Les principales problématiques des entreprises en matière de recherche et de développement technologique sont ainsi collectées grâce à ces intermédiaires. **Lorsqu'un besoin est identifié, l'ensemble des adhérents de l'association en est informé par e-mail. Dans la très grande majorité des cas, nous parvenons à répondre de façon pertinente aux problématiques soulevées tout en suivant la mise en relation.** Si aucun de nos adhérents n'est en mesure de répondre directement au besoin soulevé, l'ASRC peut se tourner vers les entités labélisées Carnot ainsi que vers les centres techniques industriels par exemple... Enfin, nos adhérents sont présents dans soixante Pôles de compétitivité, avec, parfois, une présence au plus haut niveau hiérarchique de ces derniers. Cette position leur permet de jouer un rôle éminent de passerelle entre les différents acteurs.

Alma CG : Comment les SRC se rémunèrent-elles ?

J.B. : Le plus souvent, selon le temps passé et/ou au forfait après une étude de faisabilité. Des étapes intermédiaires (jalons) sont prévues au cours de la prestation afin de réorienter la recherche le cas échéant. La SRC accompagne généralement son client sur le volet « propriété intellectuelle » généré par le projet, en lui suggérant les modes de valorisation et de protection les plus adaptés à sa problématique. Les SRC ne doivent, bien entendu, en aucune manière, se substituer à un conseil en propriété industrielle.

Alma CG : Qui sont les principaux clients des SRC ?

J.B. : En 2009, 20% du volume des contrats ont été réalisés avec des PME. Une part non négligeable du volume global a, par ailleurs, été réalisée dans le cadre de travaux destinés à des organismes publics

et à de grands projets d'instruments scientifiques (CNES, ITER, etc.). Nous mettons tout en œuvre pour étendre encore davantage notre collaboration avec les PME.

Alma CG : Qui sont les principaux partenaires de l'ASRC ?

J.B. : Oséo est l'un des partenaires fidèles de l'ASRC. Nous espérons poursuivre cette collaboration en l'inscrivant sur le long terme à travers un accord-cadre. L'ASRC a, par ailleurs, signé une convention de partenariat avec l'INPI début 2009, et ce, pour une durée de trois ans. Cette collaboration nous permet notamment d'obtenir gratuitement des pré-diagnostic de propriété industrielle pour nos adhérents, mais aussi pour nos clients, ainsi que des

« L'ASRC souhaite favoriser la croissance des SRC en France et à l'international. »

tarifs préférentiels sur les activités de formation et sur les missions des conseils en propriété industrielle. Par ailleurs, l'ASRC est membre de l'Association nationale de la recherche et de la technologie et de *European Association of Research and Technology Organisations*. Nous échangeons également sur de nombreux sujets avec le Comité Richelieu.

Alma CG : Quid de la stratégie internationale de l'ASRC ?

J.B. : Notre objectif prioritaire est de poser les bases de notre démarche en France, puis de déployer des actions de développement à l'international. Pour cela, l'ASRC devra s'appuyer notamment sur Oséo, UBIFRANCE ainsi que sur le réseau des chambres de commerce et d'industrie à l'étranger.

Alma CG : Quelle est la stratégie de développement de l'ASRC pour les deux prochaines années ?

J.B. : L'association s'est fixé six grands objectifs :

- accroître sa notoriété et celles des SRC en France et à l'étranger ;
- identifier de nouvelles SRC potentiellement adhérentes ;
- favoriser l'émergence de nouveaux partenariats entre les SRC et les laboratoires publics ;

- renforcer et générer des collaborations au sein du réseau;
- favoriser la croissance des SRC en France et à l'international;
- pérenniser et développer le réseau des prescripteurs et partenaires.

Alma CG : *Que pensez-vous des nouvelles dispositions en matière de financement direct et indirect de la R&D sur le territoire national ?*

J.B. : Celles qui concernent le Crédit d'Impôt Recherche nous semblent très positives. Il nous manque toutefois des études d'impact pour juger du caractère

réellement incitatif de ces nouvelles dispositions. *Quid*, par exemple, de l'effet d'entraînement obtenu vis-à-vis du nombre et du volume des projets mis en œuvre ? S'agissant des aides directes (FUI, ANR, Oséo, PCRD...), une meilleure cohérence entre les différents dispositifs (modalités de dépôt, prise en compte des coûts...) nous semble souhaitable. Les financeurs nationaux pourraient par exemple calquer leurs modalités sur celles définies pour le

PCRD. Il conviendrait également de promouvoir les projets bilatéraux au même titre que ceux qui sont menés dans le cadre de partenariat.

Propos recueillis par Marine Giraud,
Chargée de développement,

Projets en partenariat de recherche et d'innovation

Contact ASRC :
Jérôme Billé - jerome.bille@lasrc.net

1 - On entend par action de ressourcement toute action menée en vue de conserver ou de développer par son avance de phase scientifique sur une thématique ou un sujet donné par rapport à l'état de l'art industriel.
2 - http://www.oseo.fr/a_la_une/actualites/les_societes_de_recherche_contractuelle

■ Interview

Pascal Magnier est le fondateur et président de la société Expernova, après avoir occupé le poste de chargé de mission auprès du directeur général puis de responsable des performances industrielles d'une filiale du groupe Pernod-Ricard. Ingénieur de l'École des mines de Nantes et diplômé d'HEC, Pascal Magnier est également auditeur junior à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN).



Comment fournir un accès simplifié à la recherche publique européenne ?



Pascal Magnier,
président
d'Expernova

Alma CG : *Comment le projet Expernova a-t-il émergé ?*

Pascal Magnier : Notre vision était de pouvoir aider les entreprises à identifier rapidement les bons interlocuteurs au sein du secteur de la recherche en Europe.

Fortement sensibilisé à l'innovation et à la recherche publique, j'ai soutenu un mémoire consacré à l'Open Innovation à HEC tout en multipliant les expériences sur le terrain. L'une d'entre elles a été particulièrement marquante, puisqu'un projet

industriel sur lequel j'étais engagé a dû être stoppé plus de trois mois, faute de pouvoir identifier un expert compétent sur le sujet.

Ce besoin d'identifier rapidement l'expert recherché allié aux circonstances du marché a fait naître un véritable projet de création d'entreprise : l'orientation du marché vers l'Open Innovation, il y a deux ans, et la pression exercée par les pouvoirs publics pour que les sphères privées et publiques se rapprochent (Crédit d'Impôt Recherche, réforme des universités...) ont concouru à la naissance d'Expernova.

Expernova a ainsi été créée en mars 2008 avec le soutien du «Business & Innovation Centre» de Montpellier Agglomération à Cap Omega et celui de l'incubateur HEC à Paris.

Nous comptons désormais cinq salariés.

Alma CG : *Quelle est votre principale valeur ajoutée ? Quelle est l'originalité de votre démarche ?*

P.M. : Plus de la moitié des entreprises que nous rencontrons nous confient ne pas être en mesure de suivre les travaux menés par la recherche publique et ne pas savoir identifier les bons interlocuteurs. Nous avons souhaité décloisonner ce gigantesque réservoir de compétences afin de le rendre facilement accessible aux industriels. En utilisant notre site Internet, nos clients peuvent avoir accès, en très peu de temps, à des états de l'art, des *benchmarks* et des analyses comparatives. Ils peuvent également détecter de nouvelles opportunités d'innovation mais aussi identifier des partenaires compétents au niveau européen. La technologie que nous avons créée, en partenariat avec un laboratoire du CNRS, est basée sur des approches de *data mining* et de Web

sémantique. Notre solution a provoqué une véritable rupture sur le marché avec cette base de compétences scientifiques actualisée mensuellement, de dimension internationale, issue notamment de l'exploration automatique de centaines de milliers de publications. Nous référençons déjà plus de sept mille laboratoires en France, Belgique, Suisse et Royaume-Uni.

Alma CG : Comment vous inscrivez-vous dans l'écosystème des entreprises innovantes ?

P.M. : Notre service est accessible depuis la plateforme **www.expernova.com** et commercialisé, *via* des abonnements, aux grands groupes industriels et aux PME/PMI innovantes. Nous comptons également parmi nos clients de Jeunes Entreprises Innovantes, régulièrement en contact avec des acteurs académiques, que ce soit pour sous-traiter des étapes de leurs projets R&D (bancs d'essais, prototypes...) ou pour rester à la pointe dans leurs domaines d'activité. Nous avons ainsi développé un socle de données sur les laboratoires de recherche et leurs compétences, actualisé mensuellement, qui peut être intégré à des offres très variées : conseil en R&D, conseil en Crédit d'Impôt Recherche, sites de *crowdsourcing*, plateformes collaboratives,

portail web d'un pôle de compétitivité, site web d'une université, Intranet de veille scientifique...

Alma CG : En tant qu'entrepreneur, quel est votre retour d'expérience quant aux dispositifs d'aides en faveur de la création d'entreprise ?

P.M. : Cet accompagnement a été décisif puisque les premiers financements obtenus (Région Languedoc-Roussillon, Europe, Créalia) nous ont permis de financer notre concept, en partenariat avec un laboratoire de recherche public (CNRS/UM2). Depuis, la société Expernova a été accompagnée par le réseau national d'aide à l'innovation Oséo et a obtenu le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), ce qui nous a permis, par le recrutement de profils de haut niveau, de développer notre propre technologie. L'ensemble de ces aides publiques en phase de pré-amorçage nous a permis par la suite de réaliser une levée de fonds auprès de trois réseaux de *Business Angels* et de lancer la commercialisation du service *expernova.com*.

Alma CG : Où en êtes-vous de votre stade de développement ?

P.M. : À partir des priorités exprimées par les directeurs R&D interrogés, nous avons

défini une feuille de route pour le développement de notre base de données en Europe. Notre objectif pour 2010 est d'atteindre douze mille centres de recherche. Nous avons commencé par renforcer tout d'abord notre couverture sur le Royaume-Uni, puis, au rythme actuel, nous intégrerons cinq cents nouveaux laboratoires par mois. Nous sommes, par ailleurs, en train de cartographier des compétences scientifiques en Allemagne et dans les pays scandinaves. Outre un démarchage direct, nous développons actuellement une politique d'alliances commerciales avec des cabinets de conseil en innovation, en R&D ou en Crédit d'Impôt Recherche. En proposant à leurs clients l'offre Expernova, ils facilitent ainsi la mise en place de projets, notamment au niveau européen, et accompagnent la construction d'écosystèmes R&D performants. Ils ont la possibilité, par ailleurs, de fidéliser leurs clientèles en se positionnant en tant que partenaire innovation particulièrement complet.

Propos recueillis par Eric Burdier

Pôle financement et partenariat pour la recherche et l'innovation

Actualités à retenir...

Conférence sur le Programme d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) organisée en partenariat avec Oséo

Jeudi 10 juin 2010 de 9 h 00 à 13 h 30

À Lyon, dans les locaux d'Oséo Rhône-Alpes.

Le programme ISI d'Oséo est un outil de financement public très attractif qui accorde aux PME ou aux entreprises de taille intermédiaire jusqu'à 10 millions d'euros par projet avec une réelle prise de risque.

Alma Consulting Group propose une matinée d'échanges avec des représentants Oséo et des porteurs de projets d'innovation pour évaluer le potentiel du programme ISI pour chacune des entreprises présentes.

Intervenants : Metabolic Explorer, Da Volterra, SpecialChem, Alma Consulting Group, Oséo

Information et inscription : developpement@almacg.com

Matinée d'échanges sur le montage de projets européens et le financement de la recherche en Sciences humaines et sociales (SHS) organisée en partenariat avec Platon+

Jeudi 24 juin 2010 de 8 h 30 à 14 h

À Lyon, à l'Hôtel Best Western Saphir.



Alma Consulting Group et Platon+ vous présentent :

- l'impact des SHS dans vos projets de R&D et les opportunités de financement associées ;
- un nouveau logiciel de simulation de montage de projets européens – Training session.

Intervenants : Alma Consulting Group, Point de contact national SHS, Université Pierre Mendès France

Information et inscription : developpement@almacg.com

■ Aides directes

Le septième Programme cadre de recherche et développement (PCRD) octroie une aide financière aux projets d'innovation menés en partenariat et identifiés par la Commission européenne comme « porteurs d'avenir ». Grâce à ce soutien, les partenaires du projet EuroBioRef ont pu développer un nouveau concept de bio-raffinerie.



Le projet EuroBioRef : 23 millions d'euros de l'Europe pour élaborer une bio-raffinerie intégrée !



LE PROJET EUROBIOREF (*European Multilevel Integrated Biorefinery Design for Sustainable Biomass Processing* = Élaboration d'une bio-raffinerie européenne intégrée à tous les niveaux pour un traitement durable de la biomasse) coordonné par le CNRS a débuté le 1^{er} mars 2010 pour une durée de quatre ans.



Ce projet bénéficie d'un financement de 23 millions d'euros alloués par le septième Programme cadre de l'Europe. EuroBioRef se propose de traiter toute la chaîne de transformation de la biomasse, depuis les cultures jusqu'aux produits finaux au stade commercial.

Le développement et la mise en œuvre des procédés de bio-raffinerie constituent les fondements majeurs de l'établissement d'une économie durable basée sur les bio-ressources : dans le projet EuroBioRef, les partenaires vont développer un nouveau concept de bio-raffinerie intégrée et diversifiée, multi-bio-ressources (non alimentaires), multiprocédés (chimiques, biochimiques, thermochimiques) et multiproduits (bio-kérosène et produits chimiques). De plus, ce projet s'efforce de rassembler des actions d'ordinaire fragmentées en promouvant un plus grand effort de *networking*, de coordination et

« Ce projet implique
28 partenaires
de 14 pays dans
un effort collaboratif
majeur. »

de coopération entre une grande variété d'acteurs au niveau de la filière biomasse.

Il implique 28 partenaires de 14 pays dans un effort collaboratif majeur. Parmi ces partenaires, on compte, en France, le CNRS (coordinateur du projet), ARKEMA, Metabolic Explorer, Novance, ou encore Alma Consulting Group, acteur de référence du conseil et de l'innovation, qui accom-

pagne les entreprises sur le montage et la gestion de projets technologiques.

Alma Consulting Group est donc intervenu en coordination sur le montage du dossier EuroBioRef grâce au financement du Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens (FRAPPE) et assure, depuis, la coordination administrative et financière du projet, en partenariat avec le CNRS. La liste complète des partenaires est disponible sur le site :

<http://www.eurobioeref.org>

EuroBioRef, identifié comme un projet innovant et d'envergure, a donc fait l'objet d'une aide financière de la Commission européenne.

**Contacts Alma Consulting Group
Kosta Skarvelakis et Émilie Mercier**

Consultants Experts,

Projets en partenariat de recherche et d'innovation

« EuroBioRef va créer un lien solide entre le monde agricole et l'industrie chimique. Il intègre toute la chaîne des bio-ressources dans une approche flexible et commercialement viable pour générer une bio-économie durable en Europe. L'Europe, forte d'une attractivité accrue, sera ainsi en mesure de rivaliser au niveau mondial avec les principaux acteurs du secteur, en proposant de nouvelles technologies innovantes. Ce projet constitue, par ailleurs, une excellente opportunité de créer de nouveaux partenariats équitables entre l'Europe et les pays tropicaux dans un domaine de technologies avancées. En outre, ce concept va aussi promouvoir le développement durable de l'agriculture dans ces pays. »

F. Dumeignil

Coordinateur du projet

UMR CNRS 8181, Univ. Lille Nord de France

Le Frappe – Interview de Stéphane Pouilly, Directeur «Europe et contrat de projet» de la Région Nord-Pas-de-Calais

Le FRAPPE existe-t-il depuis longtemps ?

Ce dispositif a été initié il y a environ trois ans. Il est la conséquence d'une volonté de l'exécutif régional et de son président, Daniel Percheron, d'aider les acteurs du territoire à se positionner comme chefs de file de projets européens collaboratifs (PCRD, INTERREG, collaborations territoriales, culture, Life Long Learning, etc.).

Quels sont les objectifs visés par le dispositif ?

Tout est parti du constat d'une certaine «frilosité» des acteurs quant au positionnement en tant que chef de file, du fait, principalement, de l'investissement nécessaire pour porter ce genre d'initiative (temps de travail, charge administrative...). Certains porteurs de projet n'ont pas assez de temps à consacrer à la préparation d'une candidature mais hésitent à s'adjoindre les services de spécialistes (consultants) en raison du coût. En outre, les aléas importants liés à une sélection parfois sévère des dossiers n'arrangent pas les choses.

Fort de ce constat, la Région a donc souhaité proposer un outil permettant d'aider les porteurs de projet à appréhender la complexité de ce type d'initiative (formatage particulier des propositions, réglementation administrative européenne spécifique, dimension multiculturelle...) tout en les déchargeant de la part du risque, essentiellement financier, liée à la possible non-sélection du projet.

Quel est le rôle de la Direction Europe dans le traitement des dossiers FRAPPE ?

Le principal travail consiste à estimer les chances de succès du projet, en se basant sur une évaluation de ses forces et faiblesses, et d'estimer les besoins en accompagnement nécessaires à la constitution d'un projet ayant des chances d'aboutir.

Le FRAPPE est vraiment un dispositif souple, «à la carte», qui, tout en restant réactif, tient compte à la fois des spécificités de chaque dispositif de financement, et bien entendu des spécificités de chaque projet. C'est pourquoi la définition du périmètre de la mission qui sera financée par le FRAPPE

fait toujours l'objet d'une concertation entre la Région, le porteur du projet, et le consultant spécialisé qui sera impliqué dans la mission.

Par ailleurs, le rôle de la Direction Europe va aussi être de prioriser les aides en privilégiant en particulier les structures qui sont novices sur le champ de la coopération européenne.

Comment la Région est-elle intervenue dans le projet EuroBioRef ?

Notre intervention sur le projet a été «hors norme». En effet, alors que notre intervention moyenne dépasse rarement un périmètre de 10 à 15 jours, nous avons financé au total 45 jours d'intervention au profit d'EuroBioRef!

Il faut cependant noter que cette intervention s'est faite en trois étapes :

- une phase de maturation qui a permis de préciser les contours et l'ambition du projet;
- une contribution à «l'étape 1», phase de montage du dossier;
- et le montage du dossier final.

Cette intervention progressive a permis de tenir compte du caractère risqué de la soumission d'un tel projet : puisque seuls 3 projets sur 55 ont été acceptés par la Commission européenne à l'issue des deux étapes de sélection.

De surcroît, nous pensons que l'aide du FRAPPE a sans doute contribué à donner plus d'ambition au projet EuroBioRef, ce qui est évidemment une satisfaction pour nous.

Quel est votre regard sur le projet en tant que tel, et son impact sur la région ?

Je vois deux niveaux d'impact :

- D'abord, le fait qu'un projet d'une telle envergure soit piloté par un acteur local est évidemment important à nos yeux même si, le projet bénéficie à toute l'Europe (via ses 28 partenaires). Il va permettre d'exporter et valoriser un savoir-faire régional en matière de recherche. Nous étions présents à sa réunion de lancement, et celui-ci a clairement une dimension européenne, voire internationale : des liens avec des initiatives américaines sont déjà envisagés par la Commission européenne.
- Ensuite, c'est une formidable opportunité pour l'ancrage du laboratoire sur le territoire, avec des retombées, pour ce dernier, non négligeables : la dynamique créée

Qu'est-ce que le FRAPPE ?

Tous les acteurs de la R&D ayant obtenu – ou tenté d'obtenir – une subvention sur un programme européen le savent : l'improvisation n'a pas sa place dans la préparation du dossier. En effet, la sélection est extrêmement sévère, les délais souvent courts, les partenaires parfois volatils... Bref, l'accès aux programmes d'action communautaire réclame des savoir-faire pointus en matière de montage de projets.

Ceci est en particulier vrai pour le PCRD, dans lequel seuls 15 à 20% des projets proposés sont retenus pour financement (moins de 10% dans certains appels à projets).

Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a donc pris l'initiative d'un Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens (FRAPPE).

Ce fonds régional permet notamment d'intervenir au niveau du montage de projet, grâce au recours à des experts en montage de projets européens (FRAPPE - Consulting). Il permet également de faciliter la concrétisation du partenariat, par l'obtention d'un soutien financier de la Région pour les projets retenus et co-financés par l'Union européenne (FRAPPE - Subvention).

Il s'adresse prioritairement aux structures ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine des projets européens, aux collectivités locales infra-départementales, aux organismes publics et parapublics, aux associations, aux PME- PMI et à leurs groupements d'entreprises, aux chambres consulaires ou syndicales.

autour du laboratoire, outre le positionnement que cela lui confère, devrait le renforcer et lui permettre de développer son activité, y compris par la création d'emplois. C'est l'objectif de tout acteur local que de contribuer à cela.

Enfin, cette réussite peut donner envie à d'autres acteurs régionaux de tenter l'aventure, et décider des porteurs potentiels de projets à franchir le pas. Nous verrons dans les prochains mois si cet effet «booster» fonctionne!

Propos recueillis par Luc RAGON

Responsable technique produit,
Projets en partenariat de recherche et d'innovation

185, avenue des Grésillons, 92622 Gennevilliers Cedex
Tél. : 01 41 49 41 00 - Fax : 01 41 49 41 01 - <http://www.almacg.fr>

Directeur de la publication : Marc Eisenberg - **Directeur de la rédaction :** Abbas Djobo

Relations presse : Sylvie Merran-Ibrah - **Conception :** Planet7 - **N° ISSN :** 1764-1764

Vente uniquement par abonnement, 2 numéros + 1 hors-série - 150 €

Alma Consulting Group, SAS au capital de 69 687 379 € - **RCS** Évreux B 414 119 735

Alma Consulting Group participe au respect de l'environnement et a imprimé ce document sur du papier issu de forêts gérées durablement.